



Conseil de Communauté	Objet	N° de délibération
23/02/2022	Réponses à l'appel à projet Phase 5 de l'éco-organisme CITEO dans le cadre du Plan de Performances des Territoires	DC_2021_001
23/02/2022	Attributions de subventions aux entreprises: aides à la création /reprises	DC_2021_002
23/02/2022	Convention de partenariat avec la Région Hauts de France: projet d'avenant	DC_2021_003
23/02/2022	Développement touristique: "Destination Avesnois" convention d'objectifs 2022	DC_2021_004
23/02/2022	CIAS: Remplacement d'un membre du Conseil d'Administration	DC_2021_005
23/02/2022	Désignation d'un représentant de la 3CA au SIDEN SIAN compétence "Assainissement collectif"	DC_2021_006
23/02/2022	Désignation d'un représentant de la 3CA au Comité de Programmation Leader Avesnois	DC_2021_007

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Coeur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 17 février 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 67

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Christelle BLANDO	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	P	
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Laurence WATTEAU
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	P	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	R	Procuration à Michel LANDOUZY, conseiller suppléant
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	David HOUILLIEZ	P	
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine CAUFAPE - SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	P	
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	R	Procuration à Hélène DARLY, conseillère suppléante
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	P	
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	R	Procuration à Bernadette GRANDIN
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	P	
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	P	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	P	
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	P	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	R	Procuration à Thierry THIROUX
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	R	Procuration à Jean-Claude FOVEZ
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	P	
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	R	Procuration à Anne-Marie LENTIER
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	R	Procuration à Nicolas DOSEN
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Chloë TROUILLIEZ	P	
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	R	Procuration à Rémi LE ROUZIC, conseiller suppléant
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	P	
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

Objet de la délibération : Réponses à l'appel à projet Phase 5 de l'éco-organisme CITEO dans le cadre du Plan de Performances des Territoires

Numéro de la délibération : DC_2022_001

Pièces jointes : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 67

- - - - -

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.541-10 et suivants et R.543-53 et suivants ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique Pour la Croissance Verte- (TEPCV),

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) ;

Vu l'article. L. 541-1 5° du code de l'environnement,

Vu les statuts de la 3CA et notamment l'article 4 relatif à la compétence obligatoire en matière de « collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés » ;

Les lois Transition Energétique pour la Croissance Verte et Anti-gaspillage Economie Circulaire ont fixé des objectifs ambitieux en termes de recyclage matière, en imposant notamment une généralisation de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) des emballages plastiques. Cela se traduit par le tri et la prise en charge de nouveaux flux, à savoir les films, les pots et barquettes jusqu'alors considérés comme ordures ménagères ou refus de tri.

Il est rappelé que le législateur a fixé au 31 décembre 2022, la mise en place obligatoire de cette extension des consignes de tri. A cette échéance, la généralisation du tri de tous les plastiques se fera partout en France, avec pour objectif une simplification du geste du tri des citoyens et des économies de matières premières.

Considérant les enjeux environnementaux, les objectifs nationaux de recyclage ont été fixés à :

- 75% de recyclage pour l'ensemble des emballages mis sur le marché
- 65% de recyclage pour l'ensemble des papiers graphiques.

C'est dans ce contexte que le cahier des charges de la filière de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) des emballages ménagers formalise les dispositions contractuelles sous forme d'appel à projets, et de mesures d'accompagnements aux collectivités, pour permettre un déploiement sur la période allant de 2018 à fin 2022.

L'atteinte de ces objectifs se fait dans un souci d'optimisation économique des dispositifs. A cette fin, CITEO accompagne financièrement les collectivités à travers le Plan de Performances des Territoires et par le biais d'appels à projets lancés depuis 2018. Il est rappelé que CITEO est un éco-organisme agréé par l'Etat pour les filières d'emballages ménagers et papiers.

CITEO a lancé un dernier appel à projet (Phase 5) sur la partie « collecte et extension des consignes de tri » dont la date limite de réponse est fixée au 25 février 2022.

Au-delà de satisfaire à une obligation réglementaire d'augmentation du taux de recyclage des plastiques pour contribuer au développement de territoires plus « durables », les ambitions du passage à l'extension des consignes de tri de tous les emballages plastiques sont de :

- Simplifier le geste de tri des habitants,
- Faciliter la compréhension et l'appropriation de ce geste de tri,
- Augmenter les performances du recyclage du Territoire
- Veiller à la maîtrise des coûts en garantissant les soutiens apportés à la collectivité par l'éco-organisme.

Le dossier de candidature a pour objectif de décliner les différentes étapes et actions du programme de déploiement de l'Extension des Consignes de Tri des emballages plastiques sur l'ensemble de la Communauté de Communes, en réponse à l'appel à projet CITEO – phase 5.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la contractualisation entre la 3CA et l'éco-organisme CITEO pour la filière de recyclage des emballages, nécessaire au maintien des soutiens apportés.

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois propose de mettre en œuvre, conformément à la réglementation, le projet d'extension de consignes de tri sur l'entièreté de son territoire et à amener ses matières recyclables dans un centre de tri agréé par l'éco-organisme. Non identifiée à ce jour, son identité sera communiquée ultérieurement. Selon sa localisation, un transfert du flux pourra être mis en œuvre. De même, l'éventuelle période transitoire (entre le 1^{er} janvier 2023 et la mise en service dudit centre de tri) sera décrite et précisée au printemps 2022.

Il est précisé que la sélection de la candidature de la 3CA à l'Appel à Projets de CITEO en réponse à l'ECT s'accompagnera d'une augmentation des soutiens versés par CITEO sur les tonnes de plastiques recyclés selon les standards, passant de 600 €/tonne actuellement à 660 €/t. Ce barème est appliqué sur la totalité des tonnages d'emballages en plastique : bouteilles et flacons, pots/barquettes et films, ce qui augmenterait indéniablement les soutiens pour le territoire. Ce barème entrerait en application dès la mise en œuvre opérationnelle des extensions de consigne de tri.

Un pré-requis obligatoire à la réponse à cet appel à projets, est l'obligation d'harmoniser le code couleur des couvercles de bacs (jaune pour le recyclable), conformément à la loi AGECE, et là aussi dans un souci de simplification du geste de tri chez le citoyen quelque que soit son lieu d'habitation sur le territoire français.

Le parc de bacs regroupe environ 14 700 pièces et se caractérise par un état vieillissant (bacs anciens qui ne sont plus commercialisés pour certains modèles) et par des couvercles aux couleurs variées. Même si depuis 2020, la 3CA procède à leur remplacement au fil des interventions et des demandes de dotations, ce changement fait appel à un investissement important de la collectivité, tant en maintenance qu'en coût. Cette harmonisation du code couleur ne pourra se faire que progressivement, selon un plan de remplacement progressif et pluriannuel (jusqu'en 2025). Celui-ci sera engagé dès le mois de juillet, et s'attachera au cours des premiers mois à changer les bacs les plus vétustes.

Par ailleurs, la collectivité propose sa candidature également aux leviers d'optimisation de la collecte : la 3CA saisit l'opportunité d'optimiser sa collecte des Emballages ménagers et des Papiers graphiques, notamment dans le cadre du levier 3 : développement de nouvelles collectes de proximité. Lauréate, elle pourrait bénéficier de financements qui, couplés à la mise en place des ECT, pourraient atteindre 60% des dépenses éligibles, plafonnés à 3,1 € par habitant et par flux.

La 3CA souhaiterait pouvoir profiter de ce financement pour développer de nouveaux modes de collecte, permettant d'apporter une solution à l'accroissement du volume des recyclables (CS). En effet, bi-compartmentés selon la règle de répartition 40% verre/60% CS, certains bacs ne pourront accueillir le volume supplémentaire généré par l'extension des consignes de tri.

Forte d'un groupe de travail installé en 2021 réunissant plusieurs communes volontaires disposées à expérimenter de nouvelles formes de collecte, la 3CA propose un schéma introduisant des points d'apports volontaires sous différentes formes, selon la déclinaison suivante ;

- Installation de points d'apport volontaire destinés au flux verre dans toutes les communes ; Ces colonnes pourront accueillir le flux verre des foyers qui le souhaitent (le service de la 3CA passera alors dans le foyer pour enlever la cloison centrale). Pour quatre communes expérimentales, la collecte du verre en porte à porte sera supprimée et seuls les points d'apport volontaire seront collectés.
- Mise en place progressive de colonnes enterrées (2 ou 3 flux) au sein de résidences ou d'une commune expérimentale.

Dans le cadre de ce projet, il est proposé de répondre au levier 3 afin d'obtenir la participation de CITEO au financement de ces équipements.

Enfin, de manière transversale, il est demandé à la collectivité de définir un plan de communication détaillé, adapté, cohérent et réaliste sur les actions mises en place.

Le taux de financement pourra atteindre 50% des dépenses éligibles selon le plafond en vigueur et jusqu'à 60% en cas de couplage sur plusieurs leviers d'optimisation et avec un taux de financement bonifié en cas de mise en place d'une tarification incitative. Une réflexion sur cette hypothèse pourra être engagée par la 3CA prochainement.

Les réponses aux appels à projet de CITEO et à la mise en place de l'extension des consignes de tri doivent répondre au calendrier suivant :

- 25 février 2022 : date limite de dépôts des dossiers de candidature (Extension des consignes de tri ET Optimisation de la collecte – Levier 3) ;
- Juin 2022 : complétude du dossier ;
- Mars à juillet 2022 : analyse des dossiers de candidature par CITEO
- Fin juillet 2022 : annonce de la sélection des dossiers retenus
- 2nd semestre 2022 : contractualisation avec les candidats et engagement de la phase de mise en œuvre du dispositif communautaire.

Conformément au cahier des charges de cet appel à projets, et si elle est déclarée lauréate, la 3CA s'engage à démarrer son projet dans les 6 mois à compter de sa sélection et à le finaliser dans les 24 mois après sa contractualisation.

Il est proposé que la 3CA réponde à cet appel à projets de CITEO afin d'être accompagné financièrement sur l'atteinte des objectifs nationaux de recyclage, respecter la réglementation et continuer à percevoir les soutiens financiers inhérents.

Il est proposé que la 3CA formule deux candidatures :

- L'une en réponse à l'appel à projet Extension des Consignes de Tri ;
- L'autre en réponse à l'appel à projet Optimisation de la Collecte – Levier 3.

La Commission Ressources Environnementales, réunie le 3 février 2022, ainsi que le bureau communautaire réuni en séance du 15 février 2022 ont émis un avis favorable au dépôt des deux réponses à l'appel à projet Phase 5 (ECT et Levier 3).

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- d'autoriser le président à déposer la candidature de la 3CA en réponse à l'appel à projet Extension des Consignes de Tri – Phase 5 ;
- d'autoriser le président à déposer la candidature de la 3CA en réponse à l'appel à projet Optimisation de la Collecte – Levier 3 ;
- s'engage à mettre en œuvre le projet d'extension des consignes de tri au 1er Janvier 2023,
- d'autoriser le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

AUTORISE le président à déposer la candidature de la 3CA en réponse à l'appel à projet Extension des Consignes de Tri – Phase 5 ;

AUTORISE le président à déposer la candidature de la 3CA en réponse à l'appel à projet Optimisation de la Collecte – Levier 3 ;

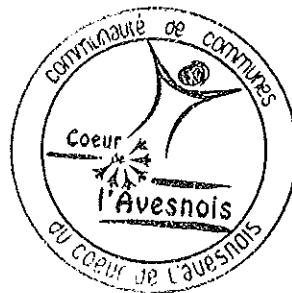
S'ENGAGE à mettre en œuvre le projet d'extension des consignes de tri au 1er Janvier 2023,

AUTORISE le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 24 février 2022



**Le Président
Nicolas DOSEN**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 17 février 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 67

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Christelle BLANDO	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	P	
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Laurence WATTEAU
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	P	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	R	Procuration à Michel LANDOUZY, conseiller suppléant
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	David HOUILLIEZ	P	
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine CAUFAPE - SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	P	
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	R	Procuration à Hélène DARLY, conseillère suppléante
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	P	
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	R	Procuration à Bernadette GRANDIN
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	P	
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	P	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	P	
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	P	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	R	Procuration à Thierry THIROUX
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	R	Procuration à Jean-Claude FOVEZ
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	P	
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	R	Procuration à Anne-Marie LENTIER
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	R	Procuration à Nicolas DOSEN
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Chloë TROUILLIEZ	P	
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	R	Procuration à Rémi LE ROUZIC, conseiller suppléant
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	P	
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

Objet de la délibération : Attributions de subventions aux entreprises : aides à la création / reprises

Numéro de la délibération : DC_2022_002

Pièces jointes : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 67

- - - - -

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les compétences de la Communauté de Communes,

Vu la délibération DC_2017_016 en date du 19 décembre 2017 autorisant le Président à signer la convention de partenariat avec la Région Hauts de France,

Vu la convention de partenariat du 6 mars 2018 relative à la participation de la Communauté de Communes du cœur de l'Avesnois au financement des aides et régimes d'aides de la Région Hauts de France,

Vu l'avis de la commission « Activités économiques » réunie le 8 février 2022,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 15 février 2022,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

De décider d'attribuer les subventions suivantes :

- Une subvention de 1.615,72 € est accordée à M. Jonathan CLARISSE : CRACK APPATS,
- Une subvention de 3.000,00 € est accordée à Mme Maryse VAN CANEGHEM : SARL P'TIT.BOUT,
- Une subvention de 3.000,00 € est accordée M. Julien BRASSEUR : L'ATELIER DU BOUCHER

De mandater le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- - - - -

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- Une subvention de 1.615,72 € est accordée à M. Jonathan CLARISSE : CRACK APPATS,
- Une subvention de 3.000,00 € est accordée à Mme Maryse VAN CANEGHEM : SARL P'TIT.BOUT,
- Une subvention de 3.000,00 € est accordée M. Julien BRASSEUR : L'ATELIER DU BOUCHER

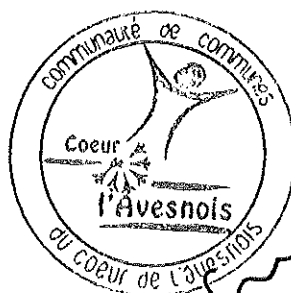
MANDATE le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le **11 MARS 2022**



**Le Président
Nicolas DOSEN**

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le



ID : 059-200043263-20220223-DC_2022_002-DE



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 17 février 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 67

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Christelle BLANDO	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	P	
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Laurence WATTEAU
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	P	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	R	Procuration à Michel LANDOUZY, conseiller suppléant
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	David HOUILLIEZ	P	
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine CAUFAPE - SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	P	
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	R	Procuration à Hélène DARLY, conseillère suppléante
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	P	
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	R	Procuration à Bernadette GRANDIN
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	P	
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	P	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	P	
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	P	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	R	Procuration à Thierry THIROUX
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	R	Procuration à Jean-Claude FOVEZ
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	P	
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	R	Procuration à Anne-Marie LENTIER
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	R	Procuration à Nicolas DOSEN
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Chloë TROUILLIEZ	P	
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	R	Procuration à Rémi LE ROUZIC, conseiller suppléant
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	P	
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

Objet de la délibération : Convention de partenariat avec la Région Hauts de France : projet d'avenant

Numéro de la délibération : DC_2022_003

Pièces jointes : Projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat relative à la participation de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois au financement des aides et des régimes d'aides de la Région Hauts de France n°18000584 (7 pages)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 67

- - - - -

Le Conseil de Communauté du 25 novembre 2021 a autorisé le Président de la communauté de communes à saisir le Conseil Régional des Hauts de France en vue d'élaborer un projet d'avenant à la convention de partenariat avec la Région, sur la base de nouvelles propositions étudiées en commission « activité économique » du 8 novembre 2021.

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté qu'une convention de partenariat relative à la participation de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois au financement des aides et des régimes d'aides de la Région Hauts-de-France a été signé le 6 mars 2018.

L'article 6 de ladite convention stipule que la présente convention peut être modifiée par voie d'avenant après accord entre les parties signataires.

Pour valider cet avenant, la Région demande que les cadres d'interventions des régimes d'aides, mis en place par elle-même, soient respectés. Les critères d'attribution et d'éligibilité des aides doivent correspondre et se décliner selon :

- le dispositif régional d'aide à la création/reprise d'entreprises,
- le dispositif régional d'aide au développement des TPE, et
- le dispositif régional d'aide au développement des PME.

Les membres de la commission « activité économique » avaient souhaité que les dépenses d'investissement d'occasion soient prises en charge. Ce critère d'attribution d'aide ne correspond à aucun cadre d'intervention de régimes d'aides mis en place par la Région et ne peut être introduit.

Cette condition de dépenses éligibles ne sera donc pas reprise dans l'avenant.

Vu l'avis émis par la commission « activités économiques » et le bureau communautaire, réunis respectivement les 8 Février 2022 et 15 Février 2022,

Il est proposé au Conseil de Communauté d' :

- approuver la modification des critères d'éligibilité des aides à la création, reprise d'entreprises, des aides au développement des TPE et des aides au développement des PME.
- approuver l'avenant à la convention de partenariat avec la Région Hauts de France, intégrant ces nouveaux critères (projet d'avenant en annexe),
- autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat avec la Région Hauts de France, et tous les documents s'y rapportant.

- = - = - = - = - = - = - = - = -

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des critères d'éligibilité des aides à la création, reprise d'entreprises, des aides au développement des TPE et des aides au développement des PME.

APPROUVE l'avenant à la convention de partenariat avec la Région Hauts de France, intégrant ces nouveaux critères (projet d'avenant en annexe),

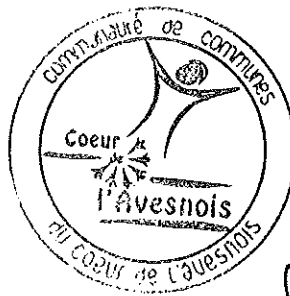
AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat avec la Région Hauts de France, et tous les documents s'y rapportant.

- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le **11 MARS 2022**



**Le Président
Nicolas DOSEN**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 17 février 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 67

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADID	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Christelle BLANDO	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	P	
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Laurence WATTEAU
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	P	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	R	Procuration à Michel LANDOUZY, conseiller suppléant
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	David HOUILLIEZ	P	
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine CAUFAPE - SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	P	
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	R	Procuration à Hélène DARLY, conseillère suppléante
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	P	
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	R	Procuration à Bernadette GRANDIN
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	P	
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	P	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	P	
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	P	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	R	Procuration à Thierry THIROUX
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	R	Procuration à Jean-Claude FOVEZ
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	P	
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	R	Procuration à Anne-Marie LENTIER
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	R	Procuration à Nicolas DOSEN
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Chloë TROUILLIEZ	P	
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	R	Procuration à Rémi LE ROUZIC, conseiller suppléant
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	P	
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

Objet de la délibération : Développement touristique : « Destination Avesnois » : convention d'objectifs 2022

Numéro de la délibération : DC_2022_004

Pièces jointes : Convention d'objectifs 2022 « Projet collectif destination Avesnois » (8 pages)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 67

- - - - -

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les compétences de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois,

Vu la délibération du 14 décembre 2016 autorisant le Président à signer la convention-cadre de partenariat « Projet collectif Destination Avesnois ».

Les quatre intercommunalités de l'arrondissement d'Avesnes et le Parc naturel régional de l'Avesnois se sont engagés dans une démarche coordonnée de développement touristique intitulée « Destination Avesnois » autour des objectifs suivants :

- Axe 1 : Formaliser et développer le positionnement marketing touristique de l'Avesnois
- Axe 2 : Evaluation et observation de la fréquentation touristique
- Axe 3 : Développement et qualification des offres touristiques
- Axe 4 : Production et commercialisation de produits touristiques identitaires
- Axe 5 : Formation et professionnalisation
- Axe 6 : Promotion de la destination Avesnois

Pour l'année 2022, cette convention porte sur la mise en place du Réseau Point Nœud (élaboration de la carte support), sur l'étude de définition d'un Office de Tourisme d'arrondissement, sur la définition d'un écosystème numérique, la commercialisation et enfin sur la publication « Avesnois, la vraie parenthèse » - édition 2022.

Outre une coordination des moyens et des personnels, les quatre intercommunalités versent une participation annuelle, qui permet de mobiliser des subventions de la Région et de l'Europe. La participation au titre de l'année 2022 de la 3CA s'élève à 6.842 €, soit une participation fixe de 4 437,50 € à laquelle s'ajoute une participation supplémentaire de 0,077 € par habitant. En complément de l'aide communautaire, l'Office de Tourisme du Cœur de l'Avesnois (OTi en régie) s'engage à contribuer financièrement au projet mutualisé « Destination Avesnois » à hauteur de 5 000 €.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la participation de la 3CA au dispositif « Destination Avesnois » et d'autoriser le Président à signer la convention d'objectif 2022.

Considérant les éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la participation de la 3CA au dispositif « Destination Avesnois » et d'autoriser le président à signer la convention d'objectif ainsi que tout document relatif à ce dossier.

- - - - -

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

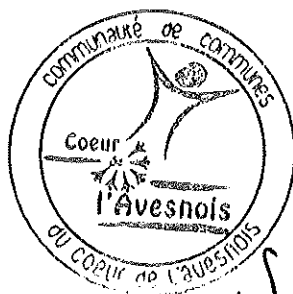
- d'approuver la participation de la 3CA au dispositif « Destination Avesnois » pour l'année 2022,
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget prévisionnel 2022,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectif 2022 ainsi que tout document relatif à ce dossier.

- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le **11 MARS 2022**



**Le Président
Nicolas DOSEN**

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le



ID : 059-200043263-20220223-DC_2022_004-DE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 17 février 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 66

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Christelle BLANDO	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	P	
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Laurence WATTEAU
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	P	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	R	Procuration à Michel LANDOUZY, conseiller suppléant
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	David HOUILLIEZ	P	
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine CAUFAPE - SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	P	
CLAIRFAYTS	Guy ERPHÉLIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	R	Procuration à Hélène DARLY, conseillère suppléante
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	P	
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	R	Procuration à Bernadette GRANDIN
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	P	
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	P	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	P	
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	P	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	R	Procuration à Thierry THIROUX
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	R	Procuration à Jean-Claude FOVEZ
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	P	
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	R	Procuration à Anne-Marie LENTIER
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	R	Procuration à Nicolas DOSEN
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Chloë TROUILLIEZ	P	
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	R	Procuration à Rémi LE ROUZIC, conseiller suppléant
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	A/E	
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

Objet de la délibération : CIAS : Remplacement d'un membre du Conseil d'Administration

Numéro de la délibération : DC_2022_005

Pièces jointes : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 66

- - - - -

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le



ID : 059-200043263-20220223-DC_2022_005-DE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre le Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 17 février 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 66

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Christelle BLANDO	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	P	
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Laurence WATTEAU
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	P	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	R	Procuration à Michel LANDOUZY, conseiller suppléant
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	David HOUILLIEZ	P	
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine CAUFAPE - SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	P	
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	R	Procuration à Héliène DARLY, conseillère suppléante
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	P	
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	R	Procuration à Bernadette GRANDIN
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	P	
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	P	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	P	
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	P	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	R	Procuration à Thierry THIROUX
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	R	Procuration à Jean-Claude FOVEZ
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	P	
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	R	Procuration à Anne-Marie LENTIER
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	R	Procuration à Nicolas DOSEN
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Chloë TROUILLIEZ	P	
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	R	Procuration à Rémi LE ROUZIC, conseiller suppléant
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	A/E	
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

**Objet de la délibération : Désignation d'un représentant de la 3CA au SIDEN SIAN compétence
 « Assainissement Collectif »**

Numéro de la délibération : DC_2022_006

Pièces jointes : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 66

Le Conseil de Communauté,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu l'adhésion ou la représentation-substitution de votre établissement public au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "**Assainissement Collectif**",

Vu la compétence "**Assainissement Collectif**" transférée du SIDEN-SIAN dans des communes de l'EPCI représentant une population totale cumulée supérieure ou égale à 5.000 habitants (recensement INSEE 2017),

Vu la démission de Monsieur Emmanuel DURSENT de son poste de conseiller communautaire titulaire,

Considérant que l'établissement public doit procéder au remplacement du délégué chargé de le représenter au sein du Comité du SIDEN-SIAN pour la compétence "**Assainissement Collectif**",

Après avoir procédé aux opérations de vote qui ont donné les résultats suivants :

Monsieur David HOUILLIEZ 66 voix pour, 0 Abstention, 0 contre

Est élu : Monsieur DAVID HOUILLIEZ comme Délégué chargé de représenter l'établissement public, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence "Assainissement Collectif".

Monsieur le Président est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Préfet ou Sous-Préfet et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

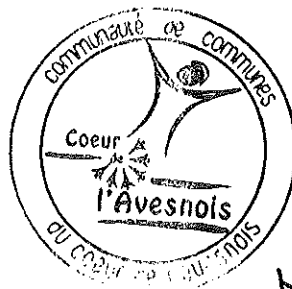
Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection à la sous-Préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du Tribunal Administratif de Lille dans ce même délai.

- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le 24 février 2022



**Le Président
Nicolas DOSEN**

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le



ID : 059-200043263-20220223-DC_2022_006-DE



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre Le Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 17 février 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 66

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	P	
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Christelle BLANDO	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	P	
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	P	
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Laurence WATTEAU
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	P	
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	R	Procuration à Michel LANDOUZY, conseiller suppléant
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	David HOUILLIEZ	P	
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine CAUFAPE - SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	P	
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	
DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	R	Procuration à Hélène DARLY, conseillère suppléante
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	P	
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	R	Procuration à Bernadette GRANDIN
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	P	
FELLERIES	Maxime LOUGUET	P	
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	P	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	P	
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	P	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	P	
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	R	Procuration à Thierry THIROUX
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	R	Procuration à Jean-Claude FOVEZ
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	P	
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	P	
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	R	Procuration à Anne-Marie LENTIER
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	P	
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOSIES	Jérôme BEUGNIES	R	Procuration à Nicolas DOSEN
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Chloë TROUILLIEZ	P	
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Carole DHOUDAIN	R	Procuration à Rémi LE ROUZIC, conseiller suppléant
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	A/E	
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	P	

Objet de la délibération: Désignation d'un représentant de la 3CA au Comité de programmation Leader Avesnois

Numéro de la délibération : DC_2022_007

Pièces jointes : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 66

- - - - -

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que depuis 2016, le syndicat Mixte du parc naturel régional de l'Avesnois est porteur du programme européen LEADER,

Considérant que la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois siège au sein du Comité de Programmation LEADER Avesnois,

Vu la démission de Monsieur Emmanuel DURSENT de son poste de conseiller communautaire titulaire,

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois doit procéder au remplacement de Monsieur DURSENT au sein du Comité de programmation LEADER Avesnois.

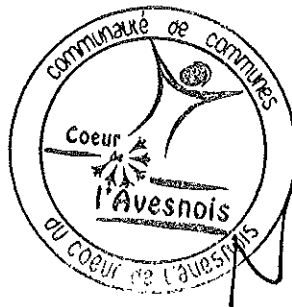
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté,

DESIGNE Monsieur Florian LIENARD, représentant titulaire de la 3CA au sein du Comité de programmation Leader Avesnois.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le **3 MARS 2022**



**Le Président
Nicolas DOSEN**

Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affiché le



ID : 059-200043263-20220223-DC_2022_007-DE